

C'est à Bons-St-Didier même que, Mme et M. Morel, instituteurs, viennent d'être nommés. Ils sont remplacés à Marcellaz par Mme et M. Laillard, avec lesquels ils ont du reste permutés et qui prendront possession de leur poste à la date du 1er novembre prochain. C'est avec une satisfaction légitime et bien compréhensible que la population de Marcellaz a appris par M. Dumont, juge de paix, président de la délégation spéciale, l'heureuse nouvelle.

M. et Mme Morel vont à Bons en qualité d'adjoints.

Les directeurs sont M. et Mme Chevalier.

À l'heure actuelle, toutes les difficultés sont aplanies et les électeurs, qui ont obtenu satisfaction, voteront vraisemblablement en masse pour une liste, préparée déjà de longue date. Ce sera la fin de la grève électorale.

La fin de la grève scolaire d'autre part aura lieu, à coup sûr le 1er novembre, à moins que la décision définitive prise à l'égard des Morel n'amène dès à présent quelques rentrées partielles. En tous cas, l'on peut dire que c'est la rentrée de Toussaint seulement qui marquera la fin définitive des bruyants événements de Marcellaz, qui ont fait couler des flots d'encre et que l'inertie regrettable de l'Administration a semblé prolonger à plaisir.

Tant il est vrai que les décisions qui ont été prises auraient ce pu l'être depuis longtemps déjà en raison des motifs d'ordre strictement personnel sur lesquels on s'est appuyé. Ce qui aurait évité de pénibles moments d'agitation à une commune n'aspirant qu'à retrouver sa vie calme, et à laquelle on a bien été obligé de donner finalement raison.

Fête à Marcellaz-en-Faucigny

La municipalité de Marcellaz-en-Faucigny a fêté dimanche l'installation du nouveau conseil municipal. A cette occasion, elle avait adressé de nombreuses invitations, notamment à la commission municipale, qui a apporté tout son dévouement pour mener à bien les intérêts de la commune durant l'interruption forcée - en raison des incidents que l'on n'a pas oubliés - de la vie municipale.

A 10 heures, deux landaus amenaient MM. Emile Favre, député du Faucigny, F. Jacquier, conseiller municipal de Bonneville, les correspondants de la presse républicaine régionale, la commission administrative, etc.

Après un lunch pris chez M. Jolivet, le nouveau maire de Marcellaz, les invités visitèrent le secrétariat de la mairie dont ils admirèrent la bonne tenue et les écoles.

A 11 h 30, un vermouth d'honneur fut servi chez MM. Jeannatton, ex-maire, et Chappuis, le lieutenant des pompiers.

A midi et demi, le conseil municipal, ainsi que tous les invités, se réunissaient dans la grande salle du café Gavillet, ex-maire, pour prendre part à un dîner au menu très soigné, et qui put satisfaire largement l'appétit de tous les convives.

Au dessert, M. Jolivet, maire, lut des lettres d'excuse de MM. Dumont, Jules Guy, Marraud, sous-préfet, Desrippes, Cheneval, et remercie M. Emile Favre, député, de l'intérêt particulier qu'il ne cesse d'apporter à la commune, notamment dans la période agitée qu'elle venait de connaître ; et la commission municipale, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge.

M. Jolivet lève son verre au député, au conseil municipal et à la commune de Marcellaz. Après lui, M. Emile Favre, député, remercie la nouvelle municipalité de sa gracieuse invitation, puis il rend compte de ses votes. Il est heureux que dans ses votes, jamais ses bulletins ne se soient alliés à ceux de la réaction.

Ecole de Marcellaz

